



## De quoi rend-on compte?

Les acquis de l'élève sont évalués par rapport aux normes d'apprentissage énoncées dans les programmes d'études du Ministère ou, dans de très rares cas, par rapport aux objectifs décrits dans leur plan d'apprentissage personnalisé (PAP).

Alors qu'il pourrait y avoir lieu de signaler certains aspects de la conduite et de l'assiduité de l'élève à ses parents ou parents-substituts, ce besoin se distingue du suivi de ses acquis par rapport aux normes d'apprentissage des programmes d'études du Ministère.

La conduite de l'élève ne doit pas contribuer à sa note globale dans une discipline donnée (p. ex. 10 % de la note dépend de la présence en classe ou 5 % du respect des délais pour la remise des devoirs), mais elle peut être signalée dans l'appréciation.

## L'apprentissage, un processus continu

La moyenne des notes du trimestre, du semestre ou de l'année ne donne pas une image précise des acquis de l'élève. On ne cesse jamais d'apprendre. Par conséquent, les acquis démontrés juste avant la communication du suivi représentent le mieux les compétences de l'élève et doivent être considérés en priorité lors de l'attribution d'un indicateur de compétence ou d'une cote et d'un pourcentage.



# Critères et éléments à prendre en compte pour les rapports écrits

Guide de l'enseignant

## Objectif du suivi

Le suivi des acquis a pour objectif principal d'informer les élèves et leurs parents et parents-substituts de l'état actuel des compétences de l'élève, des prochaines étapes et des moyens de collaborer avec les enseignants pour l'accompagner dans ses études.

Le suivi des acquis se modernise de manière à :

- faire participer l'élève à des conversations qui l'aident à s'impliquer davantage dans son apprentissage;
- bien informer les parents et les parents-substituts sur l'éducation de leur enfant et les manières de promouvoir son apprentissage et sa progression;
- donner aux enseignants une marge de manœuvre dans leur façon de communiquer avec les élèves et leur famille.
- harmoniser les bulletins scolaires avec les nouveaux programmes d'études du Ministère.

## Bilan des acquis et rapports d'étape par écrit

Au cours de l'année scolaire, les parents et parents-substituts devraient s'attendre à recevoir cinq rapports, dont trois par écrit et deux sous une autre forme, par exemple de rencontres parents-enseignants. Chaque rapport d'étape écrit ainsi que le bilan des acquis contient les éléments suivants :

- Une évaluation des acquis de l'élève par rapport aux normes d'apprentissage dans les disciplines étudiées en utilisant l'échelle de compétence du Ministère (de la maternelle à la 9<sup>e</sup>) ou le barème de cotes et de pourcentages (10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup>).
- Une appréciation décrivant les points forts de l'élève, les domaines à améliorer et les perspectives de progrès ultérieurs.
- Des contenus générés par l'élève, notamment une réflexion sur ses compétences essentielles et une description des objectifs choisis.
- Des informations sur l'assiduité de l'élève.

**À noter : En 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup>, le bilan des acquis fait aussi état de la situation de l'élève par rapport aux conditions d'obtention du diplôme.**

## Compétences acquises à l'horizon

Un niveau de compétence qui correspond aux normes d'apprentissage de la discipline ou aux objectifs du plan d'apprentissage personnalisé de l'élève est une compétence acquise.

Pour la description complète de chaque indicateur de l'échelle de compétence, consultez les [principes de suivi des acquis scolaires de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année](#).

## Suivi des acquis inclusif

Le recours aux adaptations ne doit pas automatiquement donner lieu à un indicateur de compétence « émergente » ou « en voie d'acquisition » ni faire baisser la cote et le pourcentage.

Il convient d'attribuer l'indicateur de compétence ou la cote et le pourcentage qui correspondent aux acquis démontrés de l'élève.

## Appréciation

- Met en lumière les progrès réalisés par rapport aux normes d'apprentissage.
- Explique clairement les domaines à améliorer et les stratégies pour y arriver.
- Indique les points forts.
- Use de concision, sans résumer les normes d'apprentissage ni les plans de cours.
- Emploie des expressions faciles à comprendre par la famille.
- Donne un avis sur les habitudes d'apprentissage et la participation de l'élève.

## Réflexion sur les compétences essentielles et choix d'objectifs

La réflexion de l'élève s'inscrit dans une volonté de susciter la participation active des élèves pour prendre en main leur apprentissage, dans le cadre des programmes d'études du Ministère, en leur faisant poursuivre des objectifs personnalisés. La réflexion de l'élève sur ses compétences essentielles et sur les objectifs à poursuivre n'est pas notée sur l'échelle de compétence ou le barème de cotes et pourcentages.

Cependant, les rapports d'étape écrits et le bilan des acquis devraient indiquer l'endroit où les parents et les parents-substituts peuvent s'informer sur les objectifs de leur enfant et sa réflexion continue sur ses compétences essentielles.